

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2016.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Principe d'acquisition à l'euro symbolique d'emprises foncières de terrains de la base aérienne 217 avec rétrocession de cette emprise à la communauté de communes du val d'Essonne.
8. Avis du conseil municipal sur l'adhésion au centre interdépartemental de gestion des communes de Maurepas et Chatou.
9. Modification du tableau des effectifs.
10. Décision modificative budgétaire.
11. Remboursement d'Arrhes versés par un administré pour la location de la salle des Vignes.
12. Contrat culturel de territoire : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.
13. Adhésion à l'association « Cluster Drone IDF ». Désignation des représentants de la commune à cette association.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoint M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. William FOURNIER, M. Christophe RICHARD, M. Philippe BOUILLAGUET.

Etaient Absents : M. Bruno NICOLAS, (pouvoir à M. MARAIS) Mme Nicole SERGENT, (pouvoir à M. MARCILLE), M. Olivier JOSSE (pouvoir à M. RICHARD), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à Olivier SCHINTGEN) Mme Valérie BERNARD (pouvoir à William FOURNIER), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à Mme MAUNY), Mme Françoise MAGYAR,(pouvoir à M. BOUILLAGUET), M. Stéphane HUET (pouvoir à M.QUINTARD), M. Pascal BOVIS (pouvoir à Mme PIGEON),

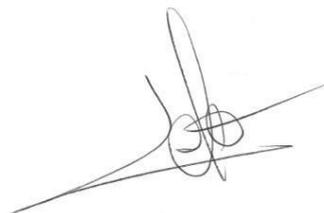
1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2016.

Le compte – rendu de la séance du conseil municipal du 14 Juin dernier est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. William FOURNIER est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Fait à Vert le Grand, le 26 septembre 2016



Le Maire,
JC. QUINTARD

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Christophe RICHARD pour Olivier JOSSE

Le 16 septembre dernier, j'ai réuni les 4 candidates pour un atelier préparatoire aux élections.

4 candidates, c'est juste le nombre à élire et elles sont donc sûres d'être élues. En revanche, nous sommes loin de respecter la parité ! Un seul garçon pour 7 filles. Compte tenu du fait que seuls les CM1 (26 élèves) sont concernés, il sera sans doute souhaitable de diminuer le nombre d'élus à 3 pour avoir plus de « suspense » lors des élections.

En compagnie de Bruno Nicolas, nous avons pendant une heure trente détaillé le déroulement de la campagne et des élections. Je leur ai donné rendez-vous le 30 septembre prochain pour un second atelier où ils s'entraîneront à parler en public. Les 4 candidates sont motivées et nous n'étions pas trop de 2 pour répondre à leurs nombreuses questions et essayer de les « canaliser »

La campagne électorale aura lieu dans la semaine du 3 au 7 octobre, avec présentation des candidates devant leurs électeurs le 4 octobre prochain à 13h30. Les 4 candidates s'exprimeront devant les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Les élections auront lieu mardi 11 octobre à partir de 15h sur le temps péri-scolaire. La remise des écharpes aux nouvelles élues aura lieu avant le 11 novembre où tous les élus participeront à la cérémonie. Les modalités de cette participation restent à définir.

M. QUINTARD précise que, la diminution du nombre d'élus, si cela se fait, n'interviendra pas cette année.

Commission Circulation –sécurité : Christophe RICHARD

La commission s'est réunie le 28 juin dernier, à l'ordre du jour, le stationnement dangereux et vitesse excessive rue des Noues :

- Mise en place de 2 stops sur la rue des Noues angle rue du Bois Loulou. A voir si les automobilistes ne passent pas par le lotissement pour raccourci ? Peut-être envisager l'interdiction de stationner rue des Noues.
- Faire un passage piétons (à réfléchir pour 1 plateau), l'abri bus n'est pas à l'endroit idéal dans la rue mais c'est l'endroit qui a été choisi par la conférence Point d'arrêt (Gendarmerie – CCVE - Transporteur – STIF – Commune).
- 1 stop est à aménager carrefour rue des Sablons / Chemin Creux demander conseil à Eco Signalisation, et on en rediscute avant la réalisation.
- Nommer le Guichet 1 et 2 pour les services de secours. Pourquoi ne pas nommer les deux rues ?
- Prévoir un élagage à la sortie de Vert le Grand (rue des Sablons dans le virage).
- Des camions passent chemin des pins : il y a un panneau de limite de tonnage, à vérifier.
- L'accès pompier a été bloqué par des stationnements de camions.
- Rue des Rondins / rue des Botteaux : mise en place d'un stop.
- Rue des Rondins / rue du Bois Loulou : mise en place d'un stop.
- Caméras aux entrées du village en cours d'installation.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet de la CCVE.

Aménagement du Territoire : Pierre MARCILLE

1/rapport activité du service ADS.

En 2014 suite au désengagement de l'Etat, il a été créé un service instructeur intercommunal.

En 2015 le service est composé de 4 agents

- une chargée de mission aménagement et urbanisme
- une assistante administrative
- deux instructrices du Droit des sols.

19 communes adhèrent au service

En 2015 ont été traité 1062 dossiers, (418 CU, 404 DP, 43 PD/AT, 197 PC/PA)

Part de vert le grand représente 9.21 % de l'activité du service.

2/Planification.

PLUI

La loi ALLUR donne compétence aux EPCI dans les domaines de l'urbanisme, notamment concernant les SCOT et les PLUI.

La loi rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes dans un délai de 3 ans après la publication de la loi.

Cependant dans un délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017, soit entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, les conseils municipaux auront la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans des conditions de majorité particulières. Elle doit être exprimée par 25% des communes, représentant 20% de la population totale des communes du territoire.
Un modèle de délibération sera réalisé par la CCVE.

3/Bilan du SCOT.

Pour réviser le SCOT il faut au préalable analyser les résultats de sa mise en œuvre.

Le lancement de ce bilan est fixé à novembre 2016, pour un résultat courant du 2ème semestre 2017.

4/Reconversion de la base.

Problème des accès.

-Dans un premier temps il se ferait par le nouveau carrefour sur la RD19, puis passage par la route existante ouest est sur la base.

Acquisition du foncier.

20 ha cédé à l'euro symbolique à la CCVE. (12.5 zone des casernes, 4.5 sau projet bio et 3 ha pistes)

Une délibération devra être prise par la commune pour préciser les parcelles cadastrées. (A158 et A159 pour 26247m2)

5/Filière Drone.

Création d'un cluster drone.

Adhésion à l'association dont 1 membre de vert le grand pour le collège collectivité et deux pour la ccve...

Validation du plan de survol, test de bruit

Participation financière de la ccve de 7500 euros.

Des tests de bruits vont être effectués.

6/Desserte val d'Essonne.

Secteur communes de Mennecy, Ormoy et Coudray Montceaux.

Acquisition foncière en cours.

7/Mission extension de ZAE de l'Aunaie à Ballancourt.

Etude sur une zone de 28 000m2 pour étendre la zone de l'autre côté de la RD191.

Etude d'opportunité économique.

Proposition schéma d'aménagement

Formalisation d'un bilan global.

Participation ccve de 24 240 euros.

8/Plan de relance départementale.

Montant de l'enveloppe financière accordée à la CCVE est de 200000 euros qui sera attribué aux travaux vidéo protection.

Commission transports-mobilité : Christophe RICHARD

La commission s'est réunie le 6 Septembre dernier.

Concernant Vert le Grand :

- La fréquentation de la ligne desservant la gare de Brétigny est encore en augmentation.

- La rentrée scolaire s'est plutôt bien passée.

* Le mercredi, 1 bus est réservé pour Leudeville et 2 bus pour les enfants de Vert le Grand. (Un panneau explicite est affiché dans le bus)

* Il y a eu un problème la 6 septembre, car le collège a libéré tous les élèves en même temps, à 15 heures, sans prévenir la CCVE et les transporteurs.

Il y a un gros travail de communication entre la CCVE et le collège de Marolles.

Cette année, le collège s'est calé sur les horaires de bus pour faire les emplois du temps.

Points divers : Concernant le désengagement du conseil général dans la participation aux frais de la carte transport des lycéens. Il a été discuté d'un projet de pétition collective qui serait proposé à chaque commune (Courrier type + Cahier de pétition)

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Le comité syndical s'est réuni le 14 septembre dernier :

- Présentation des rapports 2015 du délégataire au délégant pour l'exploitation du CITD
- Election de 7 Vice-Présidents. J'ai été élu Vice-Président chargé de l'administration générale et des finances
- Approbation du principe d'acquisition d'une plateforme de compostage des déchets végétaux à Boissy le Sec
- Approbation de la délégation de compétences du comité Syndical au Président et au Bureau.

Syndicat des Eaux (SIERE) : Thierry MARAIS

Une commission a été mise place pour travailler sur le transfert vers le SIARCE ;

SIARCE : Marie-France PIGEON

La délégation de service Public (D.S.P) relative à la gestion du service assainissement s'achève au 31 décembre 2016. Le SIARCE a lancé une procédure d'appel d'offres. Au vu des résultats, Véolia a remporté cet appel d'offres et a donc été reconduit pour une durée de 15 ans.

A l'occasion des journées du patrimoine, le SIARCE avait organisé une visite de notre station d'épuration pour les habitants de Vert Le Grand. Une trentaine de personnes s'y sont rendues.

Le rapport d'activité 2015 du SIARCE ainsi que les comptes administratifs du SIARCE, de la RIVE et de la RACINE sont consultables en Mairie et sur le site internet du SIARCE ;

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

| | |
|---|-------------|
| - IBS mairie (serveur, routeur, PC) | 5 391.60 € |
| - IBS élémentaire (scanner, vidéo projecteur) | 5 290.80 € |
| - Chaises Plastiques vertes (FAP) | 2 199.12 € |
| - Installation caméras cœur village IBSON | 34 500.00 € |
| - TOTAL : | 47 381.52 € |

7. Principe d'acquisition à l'euro symbolique d'emprises foncières de terrains de la base aérienne 217 avec rétrocession de cette emprise à la communauté de communes du val d'Essonne.

Suite à la fermeture des activités militaires, l'emprise de l'ex-base aérienne 217 (de 750 ha) a vocation à maintenir un certain nombre de services des armées, mais également à restituer environ 550 ha au domaine civil avec :

- plus de 300 hectares qui doivent être cédés à l'euro symbolique aux collectivités territoriales, répartis de la manière suivante :
- Cœur d'Essonne Agglomération (anciennement CAVO) : environ **300 ha** = 90 ha (Brétigny : zone d'activité économique dans le domaine de la Sécurité-Sureté-Défense et plus particulièrement des drones) + 150 ha (Plessis-Pâté : zone d'activité économique dans le domaine de l'évènementiel – définition par la SPL) + 60 ha lotissement agriculture bio
- CCVE : 20 ha = 12.5 ha (zone des Casernes) + 7,5 ha lotissement agriculture bio (4,5 ha SAU + 3 ha pistes)
- 250 ha de SAU (Surfaces Agricoles Utiles) qui sont louées à l'INRA afin qu'il puisse mettre en œuvre leur projet de Physiopole sur les communes de Vert-le-Grand, Leudeville, Brétigny-sur-Orge et Plessis-Pâté.
- Le reste, environ 200 ha, reste du foncier conservé par le Ministère de la Défense avec, en particulier, le nouveau centre de l'IRBA (Institut de Recherche Biomédicale des Armées) qui vient regrouper l'ensemble des services biomédicaux des armées, ainsi que la piste est-ouest et la base vie à l'ouest.

L'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 décrit les conditions dans lesquelles pourront être cédés à l'euro symbolique, aux communes ou aux intercommunalités les plus fortement affectées par les restructurations et qui en font la demande, les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministère de la Défense. Cette loi prévoit également que les groupements de communes peuvent se substituer aux communes concernées pour la reprise de ces fonciers et sur demande de ces dernières.

Ainsi, sur le territoire du Val d'Essonne, les conseils municipaux de Leudeville et Vert-le-Grand, respectivement en date du 05/03/2012 et 06/03/2012, ont approuvé la rétrocession à l'euro symbolique des emprises de la Base Aérienne 217 situées sur leur territoire communal au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Par la suite, le Conseil Communautaire en date du 10/04/2012 a approuvé le principe d'acquisition à l'euro symbolique, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, des emprises foncières de la Base aérienne 217 situées sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand.

A ce jour, les cessions n'ont pas eu lieu. Plusieurs événements sont venus retarder cette formalisation :

- La mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) puis du schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI),
- Les Opérations d'Intérêt National (OIN) avec le projet de création de nouvelles OIN, en Ile de France permettant de mettre en œuvre des projets à enjeux forts et dans le cadre d'une gouvernance collégiale entre l'Etat et les collectivités locales. Ces projets portent sur des objectifs en termes de création de logements, de renouvellement urbain, de développement économique ou de réalisation d'équipements d'accueils d'importances et sont déployés sur plusieurs

site avec en particulier, le secteur des Portes sud du Grand Paris (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Evry, Grigny, Fleury-Merogis, Ris-Orangis) et notamment l'environnement du Grand stade de Rugby ou la BA 217.

Toutefois, la procédure de cession est de nouveau relancée pour permettre d'aboutir à la cession avec des précisions qui ont été transmises dernièrement par l'Etat et qui doivent être apportées aux délibérations visées ci-dessus, à savoir :

- les parcelles et leur contenance rétrocédées à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, à savoir :
- à Leudeville, sur six parcelles cadastrées A 1591, A 1593, A 1596, A 1598, A 1603 et A 1605 (respectivement issues des parcelles A 13, A 15, A 1055 et A 1061) pour une contenance totale de 177 152 m²,
- à Vert-le-Grand, sur deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².
- l'utilisation de la totalité des emprises rétrocédées à l'euro symbolique à la CCVE visées ci-dessus pour l'aménagement :
- d'une zone d'activité économique comme fixé dans la fiche action 5 du Contrat de Redynamisation de site de l'ex-BA 217, prévoyant la création d'un village artisanal spécialisé dans la filière Sécurité-Sûreté-Défense (drones également), proposant des activités connexes à ladite filière (logistique, activité d'assemblage ...)
- d'un lotissement d'agriculture biologique (en partie sur les emprises situées sur Leudeville et sur Brétigny-sur-Orge)

Enfin, il est à préciser que cette acquisition s'opère selon des modalités spécifiques : le Ministère de la Défense cède les terrains dans leur état actuel ; en cas de pollution, il appartiendra donc à l'acquéreur de faire réaliser et de prendre en charge financièrement toutes les opérations nécessaires à la dépollution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 décrivant les conditions précises dans lesquelles pourront être cédés aux communes ou aux intercommunalités les plus fortement affectées par les restructurations et qui en font la demande, à l'euro symbolique avec complément de prix différé, les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministère de la Défense,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14/02/2012 portant approbation du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) 2012-2015 de la Base Aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Leudeville en date du 05/03/2012 approuvant :

- le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) 2012-2015 de la Base Aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge,
- la rétrocession à l'euro symbolique des emprises de la Base Aérienne 217 située sur son territoire communal au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vert-le-Grand en date du 06/03/2012 approuvant :

- le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) 2012-2015 de la Base Aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge,
- la rétrocession à l'euro symbolique des emprises de la Base Aérienne 217 située sur son territoire communal au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10/04/2012 approuvant le principe d'acquisition à l'euro symbolique, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, des emprises foncières de la Base aérienne 217 situées sur les communes de Leudeville et Vert-le-Grand,

Vu le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) signé en date du 15/03/2012, pour 3 ans, par l'Etat, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, la Communauté de Communes du Val d'Essonne, le SIVU, la commune de Brétigny-sur-Orge, la commune de Plessis-Pâté, la commune de Vert-le-Grand, la commune de Leudeville, l'Agence pour l'Economie en Essonne, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Leudeville en date du 01/06/2015 approuvant la prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 de mars 2015 à mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vert-le-Grand en date du 02/06/2015 approuvant la prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02/07/2015 approuvant l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Vu l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 signé par les collectivités et ses partenaires en date du 10/09/2015, pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Leudeville en date du 23/06/2016 approuvant le projet d'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217, de mars 2016 à mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vert-le-Grand en date du 14/06/2016 approuvant le projet d'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217, de mars 2016 à mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/06/2016 approuvant l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 pour la période de mars 2016 à mars 2017,

Vu l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 signé par les collectivités et ses partenaires en date du 20/07/2016, pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Considérant la nécessité de préciser :

Les parcelles et leur contenance rétrocédées à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, sur la commune.

- Deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².
- l'utilisation de la totalité des emprises rétrocédées à l'euro symbolique à la CCVE visées ci-dessus pour l'aménagement :
- d'une zone d'activité économique comme fixé dans la fiche action 5 du Contrat de Redynamisation de site de l'ex-BA 217, prévoyant la création d'un village artisanal spécialisé dans la filière Sécurité-Sureté-Défense (drones également), proposant des activités connexes à ladite filière (logistique, activité d'assemblage ...)
- d'un lotissement d'agriculture biologique (en partie sur les emprises situées sur Leudeville et sur Brétigny-sur-Orge),

Considérant les modalités spécifiques d'acquisition des emprises susvisées, à savoir : le Ministère de la Défense cède les terrains dans leur état actuel ; en cas de pollution, il appartiendra donc à l'acquéreur de faire réaliser et de prendre en charge financièrement toutes les opérations nécessaires à la dépollution.

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Accepte que la Communauté de Communes du Val d'Essonne se substitue à la Commune de Vert le Grand sur le dispositif de cession des terrains de l'ex-BA 217, et que la CCVE devienne propriétaire des parcelles identifiées ci-dessous :

- Deux parcelles, nouvellement cadastrées A 184 et A 188 (respectivement issues des parcelles A 158 et A 159) représentant une surface totale de 26 247 m².

Pour l'utilisation de la totalité des emprises visées ci-dessus en vue de l'aménagement :

- d'une zone d'activité économique comme fixé dans la fiche action 5 du Contrat de Redynamisation de site de l'ex-BA 217, prévoyant la création d'un village artisanal spécialisé dans la filière Sécurité-Sureté-Défense (drones également), proposant des activités connexes à ladite filière (logistique, activité d'assemblage ...)

Dit que la commune se désiste de son droit de cession au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Demande au Ministère de la Défense la cession à l'euro symbolique des éléments de son patrimoine situés sur la base aérienne 217 sur la commune de Vert-le-Grand et de Leudeville, selon l'état d'avancement du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) qui prévoit la cession aux communes de Leudeville et de Vert-le-Grand de deux emprises foncières à évaluer selon les documents d'arpentages.

Accepte les modalités spécifiques d'acquisition des emprises susvisées, à savoir : le Ministère de la Défense cède les terrains dans leur état actuel ; en cas de pollution, il appartiendra donc à l'acquéreur de faire réaliser et de prendre en charge financièrement toutes les opérations nécessaires à la dépollution,

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

8. Avis du conseil municipal sur l'adhésion au centre interdépartemental de gestion des communes de Maurepas et Chatou.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Maurepas et Chatou au C.I.G (Centre Interdépartemental de gestion).

9. Modification du tableau des effectifs.

M. Quintard propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs.

Transformer

1 Agent social de 2^{ème} classe à temps complet

En

1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (écoles)

Transformer

1 adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

En

1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil municipal ADOPTE A L'UNANIMITE, les modifications proposées.

10. Décision modificative budgétaire.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-73924 : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France | 0.00 € | 5 248.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales | 0.00 € | 8 730.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | 0.00 € | 13 978.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 13 978.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 13 978.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 13 978.00 € | 13 978.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Remboursement d'Arrhes versés par un administré pour la location de la salle des Vignes.

M. QUINTARD présente la demande de remboursement d'un administré, qui suite à une obligation familiale, a annulé la réservation de la salle des vignes.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le reversement des 100 €uros d'arrhes versés.

Arrivée de Melle STOEBNER à 19h45.

12. Contrat culturel de territoire : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention.

Afin d'accompagner au plus près les communes dans la mise en place et le développement de leurs politiques et projets culturels, le Conseil Départemental a instauré les « Contrats Culturels de Territoires ».

Ces contrats (lecture publique, spectacle vivant, arts visuels, arts numériques, éducation artistique, cinéma, patrimoine, culture scientifique et technique) sont conclus pour une durée de 3 années et suivront désormais le calendrier civil.

Après discussion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention pour la mise en place et le développement des politiques et projets culturels et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

13. Adhésion à l'association « Cluster Drone IDF ». Désignation des représentants de la commune à cette association

Le site de la BA 217 se prête aux activités de production de recherche et développement en matière de drone. Le seul pôle existant aujourd'hui en France dans ce domaine est situé aux alentours de Bordeaux. Il s'agit du site de la BA 217 qui a été fléché par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour le développement de la filière. A la différence du pôle de Bordeaux centré sur l'aéronautique, le pôle « sécurité-sûreté-défense » de la BA 217 aurait une approche plus généraliste, suivant les marchés applicatifs des technologies développées, soit de l'aéronautique à l'informatique.

L'objectif est d'offrir aux entreprises de l'immobilier sécurisé, des espaces de démonstration, ainsi que des services avec une aide au développement international et à l'ingénierie financière. L'utilisation mutualisée des pistes permettra des essais en plein air, et les hangars réhabilités fourniront des espaces d'essai en cas d'intempéries ou d'essais confidentiels.

Après des études préalables menées, la cible est constituée de start-up et de TPE-PME proches d'une mise sur le marché de leur produit. Ce pôle concerne des entreprises, présentes à la fois dans le domaine militaire (vitrine des innovations) et civil (relais de croissance).

Ce projet apportera une vraie opportunité pour le Val d'Essonne et permettra d'appuyer le développement économique, également sur cette filière.

La création de ce cluster (ou pôle) dédié aux drones a été validée par l'Etat et il s'agirait aujourd'hui, et sur cette opportunité de développement, d'adhérer à l'association qui a pour objet principal d'animer et de soutenir la filière de drones civils en Ile-de-France.

Le projet de statuts de cette association a pour objet notamment de :

- Construire l'écosystème du drone civil en Ile-de-France
- Accompagner les entreprises dans leur développement
- Participer à la réflexion éthique
- Accompagner la définition de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet sur les emprises de la BA

L'Association assurera par ailleurs toutes les missions complémentaires permettant de réaliser ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de l'objet défini ci-dessus, elle réalisera en outre des prestations au bénéfice de ses membres et de tiers.

Il est ainsi prévu que le Conseil d'Administration soit composé de 23 membres répartis en quatre collèges :

- Le collège des entreprises et établissements publics à caractère industriel (composé au plus de 7 membres) ;
- Le collège des organismes publics de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des établissements de formation (composé au plus de 2 membres) ;
- Le collège des partenaires (composé au plus de 5 membres) ;
- Le collège des Collectivités locales et de l'Etat (composé au plus de 9 membres, Etat, Région Île de France, Département de L'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), Communauté de communes du Val d'Essonne(CCVE), deux villes de CDEA, deux villes de la CCVE).

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois années par l'Assemblée Générale Ordinaire et renouvelables par tiers.

La Commune de Vert-le-Grand est ainsi appelée à approuver les statuts de cette future association et valider ainsi son adhésion.

Elle doit en outre nommer un élu titulaire et un suppléant pour participer au Conseil d'Administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) signé en date du 15/03/2012, pour 3 ans, par l'Etat, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, la Communauté de Communes du Val d'Essonne, le SIVU, la commune de Brétigny-sur-Orge, la commune de Plessis-Pâté, la commune de Vert-le-Grand, la commune de Leudeville, l'Agence pour l'Economie en Essonne, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne,

Vu l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 signé par les collectivités et ses partenaires en date du 10/09/2015, pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Vu l'avenant de prorogation du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base Aérienne 217 signé par les collectivités et ses partenaires en date du 20/07/2016, pour la période de mars 2015 à mars 2016,

Vu le projet de statuts du Cluster,

Considérant le projet développé dans le cadre de la reconversion du site de l'ancienne Base Aérienne 217, de créer un cluster drones civils à vocation régional, en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques concernés,
Considérant que ce projet a vocation à accompagner les entreprises de la filière drone et créer de l'emploi sur le site de la Base, conformément aux orientations du CRSD,

Considérant les financements obtenus au niveau de la DIRECCTE, de la DGA et des subventions inscrites aux budgets de Cœur d'Essonne Agglomération et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'adhérer à l'association « Cluster Drone Ile-de-France »

Approuve le projet de statuts de l'association « Cluster drone Ile de France », ci-annexé

Désigne M. Pierre MARCILLE comme représentant titulaire et M. Jean-Claude QUINTARD, comme représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association

Autorise Monsieur le Maire à verser la cotisation afférente et à signer tous documents se rattachant à la création de cette association.

Questions diverses

M. Jean-Claude QUINTARD :

Je tiens à remercier et à féliciter les membres de l'association « Vert le Grand Autrefois » pour la commémoration organisée le 17 septembre dernier.

M. Thierry MARAIS :

Les travaux rue des Sablons et rue de Montaubert sont terminés. La sente rue des Sablons/ Clos Saint Germain sera réalisée d'ici 15 jours.

Les travaux de la rue Saint Pierre débiteront le 10 Octobre prochain. L'installation et la préparation du chantier débiteront le 3 Octobre.

M. Pierre MARCILLE :

La commission « Urbanisme » se réunira le jeudi 29 Septembre pour finalisation du règlement du PLU.

Le P.L.U sera arrêté lors du conseil municipal du 8 Novembre prochain, suivra l'enquête publique d'une durée de 3 mois à laquelle sera jointe l'enquête relative à la modification du périmètre de protection du domaine de la Saussaye. Le P.L.U sera opposable courant 1^{er} trimestre 2017.

Les impôts fonciers ont augmenté de manière importante. Le taux relatif aux Syndicat de communes sont passés de 0.176 % à 0.328 %. Cela est dû au transfert de compétence « Assainissement » et eaux pluviales au SIARCE. M. MARCILLE rappelle que lors du transfert, le SIARCE avait assuré que cela ne coûterait rien à la commune.

M. William FOURNIER :

Je trouve anormal que M. Stéphane HUET soit toujours représenté lors des conseils municipaux, qu'il n'ait pas eu la politesse de démissionner et de ne pas avoir cédé sa place à un collègue de sa liste.

Pour ma part, je regrette de recevoir des mails de ce monsieur concernant la commune, alors qu'il n'est plus là depuis de

nombreux mois et qu'il ne venait déjà plus, même quand il habitait encore Vert Le Grand.

Melle Sarah STOEBNER :

40 jeunes ont participé à la vente de la traditionnelle vente de brioches, le dimanche de la fête du village. Les 300 brioches, commandées à la boulangerie de Vert le Grand ont été vendues.

Ces 40 jeunes sont invités à participer à une sortie karting le 20 octobre prochain.

Il est à noter que beaucoup de jeunes participent aux sorties proposées, à l'exception des sorties culturelles qui ne reportent pas le succès escompté et sont annulées en raison du faible nombre de participants.

M. Philippe BOUILLAGUET :

La circulation sur la D31 le matin est de plus en plus difficile. Cette situation est principalement due :

Au nombre de plus en plus important de camions sortant de la décharge

À la réduction de deux à une voie à l'approche du rond-point de l'imprimerie nationale

Des travaux d'aménagement sont-ils prochainement prévus comme le rallongement de la double voie entre le rond-point de l'Intermarché et celui de l'imprimerie nationale ?

Est-il envisagé la création d'un tourne à droite en direction d'Evry au niveau du rond-point de l'imprimerie nationale ?

M. Jean-Claude QUINTARD :

Nous n'avons pas connaissance de projets de travaux sur ce secteur.

La séance est levée à 20 heures.